

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

Numéro national d'identification : 24670048800017, 1 parc de l'étoile,

Point (s) de contact : Mme La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, 67076, Strasbourg, F,

Téléphone : (+33) 03 68 98 50 00, Courriel : marchespublics@strasbourg.eu, Code NUTS : FRF11



Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.strasbourg.eu/>

Adresse du profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://alsacemarchespublics.eu>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point (s) de contact susmentionné (s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://alsacemarchespublics.eu>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE : Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Convention de délégation de service public pour la gestion du système de vélos partagés « VELHOP » sur le territoire de l'Eurométropole

Numéro de référence : DSP_Velhop

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 60000000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Le présent avis concerne le lancement d'une délégation de service public relative à la gestion du système de vélos partagés « VELHOP » sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 26 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Véhicules (location)

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Lot n° :

II.2.2) Code (s) CPV additionnel (s) :

Code CPV principal : 60000000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRF11

Lieu principal d'exécution : Eurométropole de Strasbourg

II.2.4) Description des prestations :

Le futur délégataire sera chargé de la gestion technique et de l'exploitation commerciale du service de location « Vélhop » sur le territoire de l'Eurométropole soit un territoire de 33760 km² et d'environ 500 000 habitants (données Insee, 2018), de la réalisation d'un certain nombre d'investissements nécessaires à la mise en place de ce service (vélos, pièces détachées, stations, ...), de la gestion des aspects techniques de la location (système de location automatique, accroches vélos), de la relation et de la facturation des usagers, des systèmes d'information (notamment site internet), de maîtriser les spécificités informatiques complexes de la billettique spécialisée dans ce domaine, et devra assurer des formations spécifiques du personnel et l'utilisation de matériel adapté, de la promotion, du marketing et de la communication du service. Le contrat comporte une PSE obligatoire et une Variante obligatoire. Le titulaire devra verser une redevance d'occupation du domaine public à l'Eurométropole de Strasbourg.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 26 000 000 euros

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 84

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Le montant indiqué aux points II.1.5. et II.2.6 est un montant estimatif renseigné pour les besoins de la publication et qui constitue une information donnée aux opérateurs sans toutefois lier l'Eurométropole de Strasbourg.

Mots descripteurs : Véhicules (location)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : La description des conditions de participation figure dans le règlement de la consultation disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.alsacemarchespublics.eu>

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : La description des conditions de participation figure dans le règlement de la consultation disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.alsacemarchespublics.eu>

Niveau (x) spécifique (s) minimal/minimaux exigé (s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : La description des conditions de participation figure dans le règlement de la consultation disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.alsacemarchespublics.eu>

Niveau (x) spécifique (s) minimal/minimaux exigé (s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 18 juillet 2022 - 12:00

IV.2.4) Langue (s) pouvant être utilisée (s) dans l'offre ou la demande de participation : français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable - Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera acceptée. Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Pour toutes informations complémentaires, voir les documents de la consultation disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.alsacemarchespublics.eu> La présente consultation est lancée en application des dispositions de la troisième partie du code de la commande publique et des articles L1411-1 et suivants, R 1411-1 et suivant du code général des collectivités territoriales. La procédure mise en œuvre est une procédure ouverte. La sélection des candidatures sera effectuée au regard des garanties professionnelles et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail, de l'aptitude des candidats à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. La Collectivité se réserve le droit de choisir les candidats admis à négocier sur la base de l'avis de la commission de concessions et des critères de choix des offres. Si, pour une raison justifiée, le candidat (ou membre d'un groupement) n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. Si le candidat (ou membre d'un groupement) s'appuie sur les capacités et aptitudes d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités et aptitudes de ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Il est choisi une remise dématérialisée des candidatures et des offres.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la paix, 67070, Strasbourg, F, Téléphone : (+33) 03 88 21 23 23,

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr, Adresse internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : référé précontractuel avant la signature du contrat (art. L551-1 et s. du Code de justice administrative) – référé contractuel après signature du contrat (art.L551-13 et s. du Code de justice administrative) dans le délai fixé par l'article R551-7 du Code de justice administrative – recours en validité du contrat par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la paix, 67070, Strasbourg, F, Téléphone : (+33) 03 88 21 23 23,

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr, Adresse internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 11 avril 2022